



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

Faits saillants

Séance ordinaire du conseil des commissaires

25 juin 2026

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

**Modification à la procédure
no 2025-CA-29 : Désignation
d'une ou d'un commissaire
émérite**

CC-260625-CA-0111

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-260128-CA-0049, approuvant la procédure n° 2025-CA-29 : *Désignation d'une ou d'un commissaire émérite*;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires souhaite apporter des modifications à cette procédure;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Chloée Alary que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications à la procédure no 2025-CA-29 : *Désignation d'une ou d'un commissaire émérite*, telles qu'elles apparaissent au document n° CC-SWLSB-2026/06/25-CA-002.

La commissaire Barbara Barrasso appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

**Désignation d'une ou d'un
commissaire émérite**

CC-260625-CA-0112

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a établi la procédure n° 2025-CA-29 : *Désignation d'une ou d'un commissaire émérite*

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite conférer le titre de commissaire émérite à Peter MacLaurin, qui a été commissaire de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier de 1998 à 2020, en reconnaissance de sa passion, de sa vision et de son engagement envers la défense de l'accès à l'apprentissage inclusif et l'amélioration de l'éducation pour l'ensemble des élèves;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier désigne Peter MacLaurin à titre de commissaire émérite de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

La commissaire Barbara Barrasso appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

**Jour, heure et lieu des
séances ordinaires du
conseil des commissaires et
du comité exécutif 2026-2027**

Conseil des commissaires

CC-260625-CA-0113

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique*, le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires doivent être fixés par un règlement;

ATTENDU QU'aucun règlement ne peut être adopté par une commission scolaire à moins de donner un avis public conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QU'un avis public a été donné relativement aux modifications au règlement n° BL2000-CA-05 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* et qu'une copie du projet de règlement a été transmise à chaque conseil d'établissement et au comité de parents;



IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Lorenzo Lagatta que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications au règlement n° BL2000-CA-05 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, lesquelles établissent les dates des séances pour l'année scolaire 2026-2027, telles qu'elles apparaissent au document n° CC-SWLSB-2026/06/25-CA-003;

ET QUE le règlement entre en vigueur le jour de la publication de l'avis public à ce sujet, conformément à l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique*.

La commissaire-parent Tanya Minchella appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires et du comité exécutif 2026-2027

ATTENDU QUE, en vertu des articles 162 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du comité exécutif doivent être fixés par un règlement;

ATTENDU QU'aucun règlement ne peut être adopté par une commission scolaire à moins de donner un avis public conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Comité exécutif

CC-260625-CA-0114

ATTENDU QU'un avis public a été donné relativement aux modifications au règlement n° BL2008-CA-15 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* et qu'une copie du projet de règlement a été transmise à chaque conseil d'établissement et au comité de parents;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tanya Minchella que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications à la procédure n° BL2008-CA-15 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, lesquelles établissent les dates des séances pour l'année scolaire 2026-2027, telles qu'elles apparaissent au document n° CC-SWLSB-2026/06/25-CA-004;

ET QUE le règlement entre en vigueur le jour de la publication de l'avis public à ce sujet, conformément à l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Le commissaire Bob Pellerin appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

Plan de gestion des risques 2026-2027

ATTENDU QUE le Conseil du trésor a adopté la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle*;

CC-260625-CA-0115

ATTENDU QUE la directive fait obligation à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier d'adopter, pour chaque exercice financier, un plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

ATTENDU QU'un nouveau *Plan de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* a été préparé pour 2026-2027;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Barbara Barrasso que, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte le *Plan de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle 2026-2027*, tel qu'il apparaît au document n° CC-SWLSB-2026/06/25-CA-005.

Appuyée par la commissaire-parent Elena Ferrato.

Adoptée à l'unanimité



Calendrier administratif 2026-2027 ATTENDU QU'en vertu de la section 6.1 de la procédure n° P2013-CA-08 *Comités consultatifs*, le conseil des commissaires doit établir, pour chaque année scolaire, un calendrier administratif qui inclura au moins trois (3) réunions pour chaque comité;

CC-260625-CA-0116

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Noémia Onofre de Lima que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le calendrier administratif 2026-2027, tel qu'il apparaît au document n° CC-SWLSB-2026/06/25-CA-006.

Le commissaire Bob Pellerin appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

Modification de la Politique de remboursement des dépenses applicable aux commissaires et au personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (Annexe 1)

ATTENDU QUE l'annexe 1 de la politique n° 1999-FR-01 : *Politique de remboursement des dépenses applicable aux commissaires et au personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* établit les taux de remboursement pour certaines dépenses encourues par les membres du personnel dans l'exercice de leurs fonctions;

ATTENDU QUE cette annexe fait l'objet d'une révision annuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications à l'annexe 1 de la politique n° 1999-FR-01 : *Politique de remboursement des dépenses applicable aux commissaires et au personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* pour refléter les taux de remboursement qui apparaissent au document n° CC-SWLSB-2026/06/25-FR-001, en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2026;

CC-260625-FR-0117

La commissaire Barbara Barrasso appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

Nomination d'une régisseuse ou d'un régisseur des services de l'entretien – Architecture

ATTENDU QU'un poste de régisseuse ou régisseur des services de l'entretien – architecture au sein du Service des ressources matérielles et du transport est actuellement vacant;

ATTENDU l'application des politiques n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représenté(e)s par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier* et n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier* (les politiques de gestion);

CC-260625-HR-0118

ATTENDU QUE des entrevues ont eu lieu le 25 mai 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Elena Ferrato que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme M. Jean-Jude Chéry au poste de régisseur des services de l'entretien – architecture à compter du 10 août 2026, conformément aux politiques de gestion de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

La commissaire Barbara Barrasso appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité



**Révision des bassins
d'alimentation et de
l'utilisation des bâtiments à
Laval – Autorisation de
consultation**

CC-260625-TS-0119

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doit optimiser l'utilisation de ses infrastructures dans la région de Laval afin de protéger les principaux services éducatifs pour l'ensemble des élèves, tout en améliorant l'efficacité opérationnelle;

ATTENDU QUE les bassins d'alimentation dans les secteurs de Vimont, d'Auteuil et de Duvernay, ainsi que dans les secteurs de Chomedey et de Fabreville doivent être revus;

ATTENDU QUE l'utilisation actuelle des bâtiments mis à la disposition des écoles de Laval doit être revue en tenant compte de leurs effectifs scolaires par rapport à leur capacité fonctionnelle;

ATTENDU QUE le Centre de développement des compétences Laurier – Vimont (CDC Vimont) doit être relocalisé, car son bail arrive à échéance en juin 2027;

ATTENDU QU'une consultation publique est requise en ce qui concerne l'orientation et les critères que la commission scolaire envisage pour la modification des zones de fréquentation scolaire et l'utilisation de ses bâtiments;

ATTENDU QUE conformément à la politique n° 2007-TS-02 : *Politique relative au maintien ou à la fermeture d'écoles et à tout changement des services éducatifs dispensés dans une école* (la Politique) le conseil des commissaires doit adopter une résolution en principe pour enclencher la consultation;

ATTENDU QUE, conformément à la Politique, la Commission scolaire doit amorcer la consultation par la publication d'un avis public annonçant la tenue d'assemblées publiques;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la publication d'un avis public annonçant la tenue d'assemblées publiques, tel qu'il apparaît au document n° CC-SWLSB-2026/06/25-TS-001.

QUE toutes les parties prenantes concernées de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier soient consultées conformément à la Politique mentionnée ci-dessus, en particulier celles des établissements suivants : écoles primaires Saint-Vincent, Saint-Paul, Terry-Fox, Souvenir, Twin-Oaks, Our Lady of Peace et Crestview, de même que l'école alternative Phoenix et le CDC Vimont;

ET QUE la consultation se termine officiellement le 18 décembre 2026.

La commissaire Barbara Barrasso appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

École à projet particulier

CC-260625-ED-0120

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a lancé, en 2018, le processus de création d'une école à projet particulier en vertu de la section 240 de la *Loi sur l'instruction publique* à la suite d'une demande et d'un fort soutien des parents et de la communauté;

ATTENDU QUE le comité de parents a adopté la résolution n° PC20180607-03 le 7 juin 2018 et que le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-180627-CA-0148 le 27 juin 2018, demandant l'autorisation ministérielle pour une école à projet particulier mettant l'accent sur les STIM;

ATTENDU QU'un travail substantiel a été réalisé entre 2018 et 2021, notamment la consultation des parents, du personnel enseignant et des parties prenantes, l'élaboration de programmes, l'analyse des installations et les diverses soumissions au ministère de l'Éducation;



ATTENDU QUE le projet a été mis en pause pour diverses raisons, notamment la pandémie de COVID-19, mais que le besoin d'améliorer la rétention des élèves et d'offrir une option d'enseignement secondaire distinctive à Laval demeure;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires souhaite réexaminer et renouveler cette initiative dans le cadre de sa planification plus large des services éducatifs à Laval;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Barbara Barrasso que le conseil des commissaires réaffirme sa volonté d'établir une école à projet particulier en vertu de l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique*;

QUE les travaux préparatoires et les consultations effectués, de même que la documentation préparée entre 2018 et 2021 soient reconnus comme le fondement de la demande renouvelée;

ET QUE la directrice générale par intérim soit mandatée pour prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir la demande auprès du ministère de l'Éducation et de toutes les autres parties prenantes, au besoin.

Le commissaire Bob Pellerin appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

